

Assemblée régulière du 7 septembre 2023

2023-09-82	Adoption de l'ordre du jour
2023-09-83	Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 juillet 2023
2023-09-84	Comptes à recevoir
2023-09-85	Comptes à payer
2023-09-86	Approbation des salaires
2023-09-87	Approbation des transferts budgétaires
2023-09-88	Adjudication de mandat – Services professionnels pour l'élaboration de plan, devis et la surveillance des travaux – Construction d'une caserne de pompiers
2023-09-89	Autorisation de paiement - Honoraires de services professionnels coaching exécutif
2023-09-90	Mise à pied – Employé 2102
2023-09-91	Fin de la période d'essai – Chef à la logistique
2023-09-92	Fin de la période d'essai – Chef à la formation
2023-09-93	Annulation de la résolution 2023-07-80 et autorisation de signature d'un contrat – Capitaine à la prévention
2023-09-94	Modification des taux - Entraide à la municipalité de Val-des-Lacs
2023-09-95	Levée de l'assemblée

Le 11 septembre 2023

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 7 septembre 2023 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Richard Forget, président	André Ibghy, membre
Frédéric Broué, vice-président	Michel Bazinet, membre
Sébastien Lajoie, greffier-trésorier	Dominique Forget, membre
Gabrielle Labonté, adjointe administrative	Gabrielle Lavigne, conseillère Sainte-Lucie-des-Laurentides

#### **Ouverture de la séance**

**2023-09-82**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

##### CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

##### CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour avec la modification suivante :

Ajout du point suivant :

#### **Modification des taux - Entraide à la municipalité de Val-des-Lacs**

Il est proposé par Frédéric Broué, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**2023-09-83**

#### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 juillet 2023**

##### CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 6 juillet 2023.

ADOPTÉE

**2023-09-84**

#### **Comptes à recevoir**

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 23 août 2023.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**2023-09-85**

**Comptes à payer**

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 23 août 2023, au montant de 154 515.71\$.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**2023-09-86**

**Approbation des salaires**

Il est proposé par Frédéric Broué, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les listes des salaires ci-dessous :

Description	Montant	Période	Date de la liste
Salaire des élus	1 092.25 \$	CA juillet	2023-07-06
PP14 - 2023	169 258.99 \$ (SOPFEU : 94 720,39 \$)	2023/06/11 au 2023/06/24	2023-06-24
PP15 - 2023	162 638.70 \$ (SOPFEU : 86 810,51 \$)	2023/06/25 au 2023/07/08	2023-08-15
PP16 - 2023	78 189.24 \$ (SOPFEU : 18 298,34 \$)	2023/07/09 au 2023/07/22	2023-08-15
PP17 - 2023	69 052.48 \$ (SOPFEU : 4 563,71 \$)	2023/07/23 au 2023/08/05	2023-08-15
PP18 - 2023	54 795.21 \$ (SOPFEU : 2 213,33 \$)	2023/08/06 au 2023/08/19	2023-08-23

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-09-87

**Approbation des transferts budgétaires**

CONSIDÉRANT QUE

en vertu du règlement 003 aux fins de décréter une délégation de pouvoirs, les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la part du conseil au directeur ;

CONSIDÉRANT QUE

l'article 14 dudit règlement mentionne qu'un transfert budgétaire doit être demandé lorsqu'il n'y a pas les crédits nécessaires pour effectuer une dépense dûment autorisée ;

CONSIDÉRANT QUE

le transfert peut être fait par le directeur et sur approbation du conseil d'administration ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise les transferts budgétaires au 16 août 2023, tels que présentés.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-09-88

**Adjudication de mandat – Services professionnels pour l'élaboration de plan, devis et la surveillance des travaux – Construction d'une caserne de pompiers**

CONSIDÉRANT

l'appel d'offres RIDM-230522 dument publié le 23 mai 2023 sur SEAO pour la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour le projet de construction d'une caserne de pompiers ;

CONSIDÉRANT QUE

le 29 juin 2023 à 15 h, date et heure de clôture de l'appel d'offres, cinq soumissions ont été reçues

CONSIDÉRANT QUE

le comité de sélection s'est réuni le 25 juillet 2023 afin d'analyser chacune des offres de services professionnels proposées et d'attribuer le pointage final ;

CONSIDÉRANT QUE

le résultat de l'ensemble du processus d'évaluation est le suivant :

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE FINAL	PRIX	RANG
TLA Architectes	3.90	320 000 \$	1
Yves Woodrough Architectes inc.	3.04	437 850 \$	2
VBG Architectes	2.98	419 600 \$	3
ALM Architectes Labonté Marcil	Non qualifié		
PLA Architectes	Non qualifié		

CONSIDÉRANT

les recommandations du comité de sélection ;

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, sur recommandation du comité de sélection, autorise :

- l'adjudication d'un mandat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, soit à la firme « TLA Architectes », pour un montant total de 320 000 \$, taxes en sus ;
- cette dépense au poste budgétaire 55-120-10-000 (marge de crédit) temporairement et sera remboursée par le règlement d'emprunt pour le projet ;

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

2023-09-89

**Autorisation de paiement - Honoraires de services professionnels coaching exécutif**

CONSIDÉRANT

la recommandation découlant du rapport de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'offrir les services de coaching personnel au directeur ;

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a entrepris les démarches afin d'obtenir ces services ;

CONSIDÉRANT

l'offre reçue de Hélène Massé Coaching et Développement des compétences mentionnant les besoins de 10 rencontres de 2 h échelonnées sur une base régulière à être déterminée entre la coach et le coaché ;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration veille au développement de ses employés

CONSIDÉRANT

les services rendus au 31 juillet 2023 dans un dossier de coaching exécutif ;

Il est proposé par Frédéric Broué, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise :

- le paiement des honoraires de services professionnels selon la facture numéro 003925, auprès de Hélène Massé Coaching et Développement des compétences, au montant de 1 897.09\$, au poste budgétaire de services professionnels.
- le paiement des honoraires de services professionnels des rencontres suivantes pour un total de 10 rencontres.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution

ADOPTÉE

2023-09-90

**Mise à pied – Employé 2102**

CONSIDÉRANT QUE

le pompier 2102 a été suspendu sans solde à des fins d'enquête administrative ;

CONSIDÉRANT QUE

les conclusions de l'enquête ont permis de révéler certains problèmes de comportements du pompier 2102 ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts mette fin au lien d'emploi du pompier 2102, le tout effectif en date du 7 septembre 2023.

QUE la suspension sans solde est modifiée en suspension avec solde.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-09-91

**Fin de la période d'essai – Chef à la logistique**

CONSIDÉRANT QUE

le chef à la logistique, Laurent Pichon, a terminé sa période d'essai d'une durée d'un (6) mois ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts confirme le statut de chef à la logistique de Laurent Pichon, le tout effectif à compter du 7 septembre 2023, sous condition de suivre un programme de développement.

QUE cette résolution annule et remplace la résolution 2023-07-76.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-09-92

**Fin de la période d'essai – Chef à la formation**

CONSIDÉRANT QUE

le chef à la formation, Philippe Malherbe, a terminé sa période d'essai d'une durée d'un (6) mois;

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts confirme le statut de chef à la formation de Philippe Malherbe, sous condition de se conformer à l'exigence de l'article 7 de son contrat de travail, concernant son lieu de résidence avant le 7 mars 2024, sans quoi le contrat est automatiquement résilié.

QUE cette résolution annule et remplace la résolution 2023-07-77.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**2023-09-93**

**Annulation de la résolution 2023-07-80 et autorisation de signature d'un contrat – Capitaine à la prévention**

CONSIDÉRANT QUE

lors de sa séance du 6 juillet 2023, le conseil d'administration a adopté la résolution numéro 2023-07-80, concernant l'autorisation de signature d'un contrat pour les services de travailleur autonome;

CONSIDÉRANT QUE

des modifications au niveau du type du poste et de l'emploi ont été apportées ;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu d'annuler ladite résolution et la remplacer par celle-ci ;

Il est proposé par Frédéric Broué, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- nomme madame Julie Venne, à titre de capitaine à la prévention, effectif en date du 16 octobre 2023, le tout selon les dispositions du contrat de travail.
- autorise le président, M. Richard Forget et le directeur, monsieur Sébastien Lajoie, à signer le contrat de travail.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**2023-09-94**

**Modification des taux - Entraide à la municipalité de Val-des-Lacs**

CONSIDÉRANT QUE

la Régie et la municipalité de Val-des-Lacs fonctionnaient sur une entente MRC pour le partage de services d'entraide;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Val-des-Lacs ne peut plus offrir le service et que la Régie couvre une partie du territoire et fournit du personnel pour répondre aux appels d'urgence pour la municipalité de Val-des-Lacs;

**CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité de Val-des-Lacs doit déboursier les coûts représentatifs pour les interventions;

**CONSIDÉRANT QU'**

il est nécessaire de revoir les taux qui seront effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024;

Il est proposé par Frédéric Broué, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise les nouveaux taux effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, pour les appels d'entraide à la municipalité de Val-des-Lacs.

**QUE** le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**Période de questions d'ordre général**

**2023-09-95**

**Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Dominique Forget, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15h05.

---

Richard Forget, président

---

Sébastien Lajoie, greffier-trésorier